



Reconnaissance paternelle

Par **Gerome2**, le **03/11/2017** à **13:45**

Bonjour, rnJe suis aller faire le passeport et cni de mon fils alors j'ai reçu un courrier qui demandes les preuves d'entretiens et de contributions à l'éducation de mon fils...alors je suis de nationalité français.En effet mon fils avait juste 1 mois quand nous sommes aller faire la demande en plus je ne savais pas que j'aurais besoin des reçu alors est il possible de faire une déclaration sur l'honneur?j'ai pu trouver que 3 facture une facture de 300€ pour pcs que j'ai payer pour la maman de mon fils car elle n'a pas de compte bancaire et puis quelques 2 factures des couches est-ce que cela suffit ?avec la déclaration sur l'honneur?

Par **amajuris**, le **03/11/2017** à **14:17**

bonjour,rnsi vous êtes de nationalité française, je suis surpris que l'administration vous demande de prouver que vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant.rnce type de preuves est exigée pour un parent étranger d'un enfant français qui sollicite un titre de séjour.rnsalutations

Par **Gerome2**, le **03/11/2017** à **15:58**

J'étais très surpris par le courrier!Mais c'est à moi qu'on demande de prouver l'entretien et l'éducation de mon fils étant français!J'ai pas de soucis mon seule soucis est juste de savoir si une déclaration sur l'honneur suffit parceque je ne gardais pas les factures,j'ai juste 2 facture de couche et lait.Voila pourquoi je cherches à savoir si une déclaration sur l'honneur est valable ?